

LOCATION DE SALLES

Entreprises, associations ou particuliers, vous avez la possibilité de louer les salles municipales pour l'organisation de vos événements. Découvrez quelles structures s'ouvrent à vous et comment les réserver.



SALLE ANDRÉ VIDAL

Petite cuisine - sanitaires - tables et chaises
RDC : 80 m² - environ 90 personnes assises
Étage : 45 m² - environ 50 personnes assises

Tarif journalier :

- 130 € : rez de chaussée (résidents de Seignosse)
- 150 € : étage (uniquement pour organisation de réunions)

Caution : 1 000 €

La caution est retenue en tout ou partie, en cas de dégradation des lieux.

Caution forfait ménage : 240 €

La caution est retenue si l'état de la salle n'est pas satisfaisant.



SALLE DE RÉCEPTION PÔLE SPORTIF ET CULTUREL MAURICE RAVAILHE

Annexe - sanitaires - tables et chaises
225 m² - environ 200 personnes assises

Tarif journalier en semaine du lundi au vendredi :

- 250 € : salle de réception pour les résidents Seignossais ou de réunion pour les agences des résidences de Seignosse
- 600 € : salle de réception pour les non-résidents Seignossais

Tarif week-end :

- 550 € : salle de réception pour les résidents Seignossais ou de réunion pour les agences des résidences de Seignosse
- 1 200 € : salle de réception pour les non-résidents Seignosse

Caution : 1 000 €

La caution sera retenue en tout ou partie, en cas de dégradation des lieux, suite à un constat contradictoire par comparaison entre l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Forfait ménage : 360 €

Le forfait ménage est à régler en sus du montant de la location.



Documents à fournir pour l'enregistrement de votre réservation : règlement intérieur signé, contrat de location complété et signé, règlement et chèque de caution. Un mail de confirmation vous sera envoyé pour vous valider la réservation.